

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 1764 Rect.

présenté par

M. Manscour, M. Lurel, M. Letchimy, M. Tourtelier, M. Brottes
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 49

À l'alinéa 12, après les mots :

« l'eau »,

insérer les mots :

« en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient spécifier l'urgence de lutter contre les pollutions multiples des rivières et les interventions au coup par coup ou sectorisés en vue de préserver une bonne qualité de l'eau des rivières.